



Pour être nommé fonctionnaire stagiaire, il faut justifier du C2i2e, certificat informatique et internet de niveau 2 «enseignant». En sont dispensés les pères ou mères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Conditions spécifiques d'inscription à l'agrégation

Pour tous les candidats à l'agrégation externe

Pour vous présenter au concours, vous devez justifier :

- d'un master,
- ou d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post secondaires d'au moins cinq années, acquis en France ou dans un autre État, et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré,
- ou d'un diplôme conférant le grade de master, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 30 août 1999 (exemples : DESS, DEA, diplôme d'ingénieur...),
- ou d'un titre ou diplôme classé au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré constitue la voie principale pour accéder au métier de professeur de lycée et collègue.

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes :

- mère ou père d'au moins trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Conditions particulières requises des candidats à l'agrégation d'EPS

- Aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme

Tous les candidats à l'agrégation d'EPS devront justifier au plus tard à la date de publication des résultats d'admissibilité, de leur aptitude au sauvetage et au secourisme.

Pour connaître les qualifications requises, voir le guide des concours sur le site Internet www.education.gouv.fr/siac2/

- Condition d'aptitude physique

Si vous êtes admissible, vous devrez fournir, avant le début des épreuves d'admission, un certificat médical datant de moins de quatre semaines, de non contre-indication à la pra-

Les concours de recrutement des professeurs certifiés et agrégés

Les personnes qui veulent enseigner une matière générale (mathématiques, lettres, langues...) passeront le concours du CAPES (le CAFEP-CAPES pour ceux qui souhaitent travailler dans l'enseignement privé sous contrat) ou l'agrégation.

Celles qui souhaitent enseigner une discipline technologique (mécanique, informatique, hôtellerie-restauration, gestion...) se présenteront au CAPET (le CAFEP-CAPET pour ceux qui souhaitent travailler dans l'enseignement privé sous contrat) ou l'agrégation.

Pour enseigner l'éducation physique et sportive, il faut réussir le concours du CAPEPS (le CAFEP-CAPEPS pour ceux qui souhaitent travailler dans l'enseignement privé sous contrat) ou l'agrégation.

Pour plus d'informations sur le métier et ces concours, voir le site du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.education.gouv.fr/siac2

Conditions générales d'inscription à l'agrégation et aux CAPES, CAPET, CAPEPS et CAFEP

Pour vous inscrire, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse,
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requise.

Aucune condition d'âge n'est imposée.

En cas de réussite au concours, il est nécessaire de présenter le CLES 2, certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré ou d'un certificat équivalent délivré en France ou à l'étranger. En sont dispensés les pères ou mères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Sommaire

Les concours de recrutement des professeurs certifiés et agrégés 1

Conditions générales d'inscription à l'agrégation et aux CAPES, CAPET, CAPEPS et CAFEP..... 1

Conditions spécifiques d'inscription à l'agrégation 1

Conditions spécifiques d'inscription au CAPES..... 2

Conditions spécifiques d'inscription au CAPET 2

Conditions spécifiques d'inscription au CAPEPS..... 2

Conditions spécifiques d'inscription au CAFEP..... 3

Calendrier des concours de recrutement 3

La préparation aux concours de recrutement 3

Préparation à l'ESPE de Basse-Normandie 3

Préparation à l'Université de Caen Basse-Normandie..... 4

Préparation à l'ISFEC Normandie..... 4

Possibilités d'aides financières..... 4

Les emplois d'avenir professeur 4

Devenir enseignant spécialisé du second degré 5

Dans l'enseignement public..... 5

Dans l'enseignement privé catholique sous contrat 5

Adresses utiles 5

Rectorat 5

Directions diocésaines de l'enseignement catholique (DDEC)..... 5

Professeur de lycée et collège

tique des activités physiques, sportives et artistiques dans lesquelles vous devez réaliser une prestation physique.

Conditions spécifiques d'inscription au CAPES

Pour les candidats au CAPES externe

Pour vous inscrire au concours, vous devez justifier :

- d'une inscription en première année de master (M1) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou des conditions pour vous inscrire en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou d'une inscription en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education (titre ou diplôme classé au niveau I du RNCP ou sanctionnant un cycle d'études post secondaires d'au moins cinq années).

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré constitue la voie principale pour accéder au métier de professeur de lycée et collège.

En fin de première année de master, vous passez le CAPES. Si vous êtes admis, vous serez alors nommé professeur de lycée et collège stagiaire et poursuivrez en deuxième année de master (M2). Si vous ne réussissez pas le concours, vous pouvez le repasser en M2. Vous ne serez pas nommé stagiaire et vous disposerez d'un parcours adapté.

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes :

- mère ou père d'au moins trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Pour les candidats au CAPES troisième concours

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée des candidats.

Par contre, vous devez justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La durée des activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de publication des résultats d'admissibilité. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Les activités professionnelles accomplies en qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire, d'agent public, de maître ou de documentaliste des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigées.

Conditions spécifiques d'inscription au CAPET

Pour les candidats au CAPET externe

Pour vous inscrire au concours, vous devez justifier :

- d'une inscription en première année de master (M1) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou des conditions pour vous inscrire en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou d'une inscription en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education (titre ou diplôme classé au niveau I du RNCP ou sanctionnant un cycle d'études post secondaires d'au moins cinq années).

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré constitue la voie principale pour accéder au métier de professeur de lycée et collège.

En fin de première année de master, vous passez le CAPES. Si vous êtes admis, vous serez alors nommé professeur de lycée et collège stagiaire et poursuivrez en deuxième année de master (M2). Si vous ne réussissez pas le concours, vous pouvez le repasser en M2. Vous ne serez pas nommé stagiaire et vous disposerez d'un parcours adapté.

Le concours vous est également ouvert, sans condition de diplôme, si vous avez ou avez eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective de travail dont vous relevez ou relevez et justifiez, à la date de publication des résultats d'admissibilité, de cinq ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre. La pratique professionnelle peut avoir été acquise dans une spécialité autre que la spécialité choisie pour l'inscription au concours.

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes :

- mère ou père d'au moins trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Pour les candidats au CAPET troisième concours

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée des candidats à ce concours.

Par contre, vous devez justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La durée des activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de publication des résultats d'admissibilité. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Les activités professionnelles accomplies en qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire, d'agent public, de maître ou de documentaliste des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigées.

Conditions spécifiques d'inscription au CAPEPS

Pour l'ensemble des candidats au CAPEPS

Quel que soit le concours choisi (externe ou troisième concours), tous les candidats devront :

- justifier de leur aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme,
- présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Les dispenses de diplômes consenties aux mères et aux pères de famille d'au moins trois enfants et aux sportifs de haut niveau ne sauraient s'étendre aux qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme exigées, l'administration devant vérifier que les intéressés seront en mesure de porter secours aux élèves placés sous leur responsabilité.

Pour connaître les qualifications requises, voir le guide des concours sur le site Internet www.education.gouv.fr/siac2/

Pour les candidats au CAPEPS externe

Vous devrez détenir une licence STAPS ou tout autre diplôme ou titre reconnu de niveau II ou I en éducation physique et sportive.

Vous devez aussi justifier :

- d'une inscription en première année de master (M1) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou des conditions pour vous inscrire en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou d'une inscription en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent par le ministre chargé de l'Education,
- ou d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Education (titre ou diplôme classé au niveau I du RNCP ou sanctionnant un cycle d'études post secondaires d'au moins cinq années).

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré constitue la voie principale pour accéder au métier de professeur de lycée et collège.

Pour être nommé fonctionnaire stagiaire, vous devrez justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) sauf si vous détenez un master ou un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation.

Si vous ne pouvez pas justifier d'une telle inscription, vous garderez le bénéfice du concours jusqu'à la rentrée scolaire suivante. Si vous justifiez alors d'une telle inscription, vous pourrez être nommé fonctionnaire stagiaire ; dans le cas contraire, vous ne pourrez être nommé et perdrez le bénéfice du concours.

Pour être titularisé, vous devrez justifier d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation. Si vous êtes déclaré apte à être titularisé sans détenir un master ou un titre ou diplôme reconnu équivalent, votre stage sera prorogé d'un an afin de parfaire la condition de diplôme. Si à l'issue de cette prolongation vous ne justifiez pas d'un tel diplôme, vous serez licencié ou réintégré dans votre corps d'origine si vous aviez déjà la qualité de fonctionnaire.

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes :

- mère ou père d'au moins trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Pour les candidats au CAPEPS troisième concours

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée des candidats à ce concours.

Par contre, vous devez justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La durée des activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Les activités professionnelles accomplies en qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire, d'agent public, de maître ou de documentaliste des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigées.

Conditions spécifiques d'inscription au CAFEP

Les conditions d'inscription sont les mêmes pour :

- le CAFEP-CAPES que celles requises pour s'inscrire au CAPES,
- le CAFEP-CAPET que celles requises pour s'inscrire au CAPET,
- le CAFEP-CAPEPS que celles requises pour s'inscrire au CAPEPS.

Se reporter aux rubriques ci-dessus consacrées aux conditions d'inscription au CAPES, au CAPET et au CAPEPS.

De plus, les candidats à l'enseignement dans les établissements privés sous contrat catholiques doivent prendre contact avec le Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) de l'Union régionale de l'enseignement catholique (UREC) pour obtenir un pré-accord avant

l'entrée en formation ou de se présenter au concours :

UREC

Service d'accueil et d'aide au recrutement
535 boulevard de la Paix
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 94 72 00

saarbn@urec-bn.org

www.enseignement-catholique-bn.com

Personne à contacter : Karine Coupé

Calendrier des concours de recrutement

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront dorénavant à la fin de la première année de master. Les étudiants admis à ce concours seront, au cours de leur seconde année de master, rémunérés en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.

Inscription pour la session 2015

Consulter le site www.education.gouv.fr/siac2

Épreuves d'admissibilité

Consulter le site www.education.gouv.fr/siac2

Épreuves d'admission

Les calendriers seront portés à la connaissance des candidats sur le serveur internet Publinet accessible à partir du site du Ministère de l'Éducation nationale.

Résultats

Les listes de résultats seront portés à la connaissance des candidats sur le serveur internet Publinet accessible à partir du site du Ministère de l'Éducation nationale.

La préparation aux concours de recrutement

Vous pouvez vous préparer seul(e) aux épreuves du concours, ou avec l'aide du Centre national d'enseignement à distance (www.cned.fr).

Vous pouvez aussi suivre une préparation :

- à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Basse-Normandie si vous souhaitez préparer le CAPES ou CAFEP-CAPES (selon la spécialité) ou le CAPET ou CAFEP-CAPET (selon la spécialité) : cette préparation est intégrée aux master MEEF,
- à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la préparation au CAPES ou CAFEP-CAPES (selon la spécialité), à l'agrégation (selon la spécialité) ou au CAPEPS ou CAFEP-CAPEPS,
- à l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (ISFEC) pour la préparation au CAPES ou CAFEP-CAPES (selon la spécialité choisie), ou au CAPET ou CAFEP-CAPET (selon la spécialité choisie).

Préparation à l'ESPE de Basse-Normandie

ESPE de Basse-Normandie

École interne de l'Université de Caen Basse-Normandie

186 rue de la Délivrande – CS 25335

14053 Caen cedex 04

02 31 46 70 80

unicaen.fr/espe

Les pré-inscriptions sont à faire sur le site Internet de l'ESPE unicaen.fr/espe à partir du mois de juin.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours documentation

Pour se préparer aux épreuves du CAPES documentation.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours sciences économiques et sociales

Pour se préparer aux épreuves du CAPES sciences économiques et sociales.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours histoire, géographie

Pour se préparer aux épreuves du CAPES histoire-géographie.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours éducation physique et sportive

Pour se préparer aux épreuves du CAPES EPS.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours lettres modernes

Pour se préparer aux épreuves du CAPES Lettres.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours mathématiques

Pour se préparer aux épreuves du CAPES mathématiques.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours physique, chimie

Pour se préparer aux épreuves du CAPES physique-chimie.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours langue vivante étrangère

Pour se préparer aux épreuves du CAPES langues.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours lettres classiques

Pour se préparer aux épreuves du CAPES lettres.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours philosophie

Pour se préparer aux épreuves du CAPES philosophie

Professeur de lycée et collège

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours sciences de la vie et de la terre
Pour se préparer aux épreuves du CAPES SVT.

- **Master** Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré, parcours professeur de lycée professionnel

L'ESPE propose également d'autres parcours de master conduisant à des métiers en rapport avec l'éducation, l'enseignement et la formation. Pour en savoir plus, s'adresser à l'ESPE ou consulter son site (voir coordonnées ci-dessus).

Préparation à l'Université de Caen Basse-Normandie

Université de Caen Basse-Normandie (UCBN)

Esplanade de la Paix - BP 5186
14032 Caen cedex
www.unicaen.fr

A l'université, différents UFR ou instituts proposent des masters permettant de se préparer aux concours du CAPES ou de l'agrégation. S'adresser auprès de chacun d'eux pour connaître les modalités d'accès à la formation (en fonction de votre parcours antérieur), les contenus d'enseignement, les dates d'inscription...

UFR d'Histoire

02 31 56 57 36
histoire.scolarite@unicaen.fr
www.unicaen.fr/ufr/histoire

- **Préparation à l'agrégation** en Histoire et en Géographie

UFR de Langues vivantes étrangères

02 31 56 57 77
lve.scolarite@unicaen.fr
www.unicaen.fr/lve

- **Master professionnel et recherche** langues, littératures et cultures étrangères (LLCE), spécialité langues européennes (parcours proposés : allemand, espagnol, italien)
Pour se préparer notamment aux épreuves du CAPES allemand, espagnol, italien.

- **Préparation à l'agrégation** en Anglais.

UFR de Sciences

02 31 56 73 15 (scolarité)
sciences.scolarite@unicaen.fr
http://ufrsciences.unicaen.fr

- **Master professionnel et recherche** mathématiques et applications, spécialité mathématiques fondamentales et appliquées
Pour se préparer aux épreuves du CAPES mathématiques

- **Préparation à l'agrégation** en mathématiques.

UFR de Sciences de l'Homme

02 31 56 55 51
sciences.homme.secretariat@unicaen.fr
www.unicaen.fr/ufr/homme

- **Master professionnel et recherche** lettres, arts et philosophie, spécialité lettres mo-

dernes et classiques, parcours enseignement
Pour se préparer aux épreuves des CAPES lettres classiques et lettres modernes.

- **Master professionnel et recherche** lettres, arts et philosophie, spécialité philosophie, parcours enseignement
Pour se préparer aux épreuves du CAPES philosophie.

- **Préparation à l'agrégation** en lettres classiques, lettres modernes et philosophie

UFR de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

02 31 56 71 93 (scolarité master)
staps.scolarite@unicaen.fr
www.unicaen.fr/ufr/staps

- **Master professionnel et recherche** sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), spécialité éducation par les activités physiques et sportives
Pour se préparer aux épreuves du CAPEPS.

Préparation à l'ISFEC Normandie

Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique Normandie (ISFEC)

535 boulevard de la Paix
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 06 14 50
contact@isfecnormandie.fr
www.isfecnormandie.fr

Dispensés en partenariat avec l'Institut catholique de Paris (www.icp.fr), il est possible de suivre ces formations sous statut étudiant mais également sous statut salarié, en présentiel ou en formation ouverte à distance.

- **Master** métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) 2nd degré
Pour se préparer aux épreuves du CAPES.

Possibilités d'aides financières

Les aides communes à l'ensemble des étudiants

- Bourse sur critères sociaux

Les étudiants inscrits dans des masters préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation ont accès à l'ensemble des bourses sur critères sociaux du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les critères de sélection et démarches à suivre sont détaillés sur le site Internet du Cnous www.cnous.fr. Il est également possible d'effectuer sur ce site une simulation de droit à la bourse.

Pour demander une bourse sur critères sociaux, il faut impérativement constituer son dossier entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année sur le site Internet du CROUS de Caen www.crous-caen.fr

- Bourse au mérite

Le dispositif d'aide au mérite devrait être

réformé pour la rentrée universitaire 2014-2015. Les informations suivantes restent d'actualité et seront éventuellement modifiées dès l'entrée en vigueur du texte.

La bourse au mérite est réservée aux étudiants boursiers ou futurs boursiers et :

- qui sont titulaires d'une mention "très bien" à la dernière session du bac et inscrits dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers

- ou qui sont inscrits en master et figurent sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente.

Pour en bénéficier, l'étudiant doit avoir déposé un dossier social étudiant (DSE). Par la suite, il n'a aucune démarche à accomplir.

L'aide au mérite s'élevait à 1800 euros pour l'année 2013/2014.

Les aides spécifiques aux étudiants se destinant à la fonction publique et au métier d'enseignant

- Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Cette aide s'adresse aux étudiants, aux élèves des classes préparatoires aux concours d'accès aux écoles du service public, ou aux demandeurs d'emploi se préparant aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique. Elle est attribuée en fonction des ressources des candidats (ou de leur famille) et des résultats de leurs études antérieures. Pour l'année 2013-2014, l'allocation s'élevait à 2000 euros, versée en deux fois, en Septembre et en Février.

Pour bénéficier de cette aide, la demande est à télécharger sur le site de la Préfecture de Région et à déposer au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de Région courant septembre.

Pour plus d'informations :

Préfecture de Région Basse-Normandie
Secrétariat général aux affaires régionales
Plateforme d'appui interministériel à la GRH
Rue Daniel Huet
14038 Caen cedex
02 31 30 63 37
allocations-diversite@basse-normandie.pref.gouv.fr
www.basse-normandie.pref.gouv.fr

Les emplois d'avenir professeur

Les Emplois d'Avenir Professeur sont un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Ils s'adressent aux étudiants se destinant au métier d'enseignant en 2ème ou 3ème année de licence, ou en 1ère année de master, ayant moins de 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et bénéficiaires des bourses sur critères sociaux.

Ils permettent d'entrer progressivement dans le métier : il s'agit d'emplois à temps partiel au

sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures par semaine (durée évolutive au fil de l'année). Les étudiants sont encadrés par un tuteur qui les suivra tout au long de leur formation.

Les étudiants bénéficient d'une aide leur permettant de financer la suite de leurs études. Cette aide prend la forme d'une nouvelle bourse de service public, qui vient s'ajouter à la rémunération des heures de missions effectuées et aux bourses sur critères sociaux.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'Académie de Caen : www.ac-caen.fr/academie_474_emplois-d-avenir-professeur.html

Devenir enseignant spécialisé du second degré

L'enseignant spécialisé exerce auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, en recherchant pour chacun d'eux les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux.

Pour exercer cette fonction spécialisée, il faut être titulaire du Certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (2CA-SH), qui comporte plusieurs options (selon le public d'élèves auprès duquel l'enseignant spécialisé sera amené à exercer).

Dans l'enseignement public

La formation est accessible aux enseignants titulaires du second degré de l'enseignement public. Les demandes sont traitées par les rectorats du lieu d'exercice.

Elle prépare l'enseignant à exercer dans des situations très diverses, correspondant aux différentes modalités de scolarisation proposées aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Vous pouvez :

- enseigner une discipline à un (des) élève(s) en intégration individuelle dans une classe ordinaire,
- enseigner une discipline à des élèves d'unités localisées par l'inclusion scolaire (ULIS – ex UPI),
- organiser et coordonner l'enseignement au sein d'une unité localisée par l'inclusion scolaire (ULIS),
- enseigner une discipline à des élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en complément de service,
- enseigner en établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

La préparation au 2CA-SH pourra avoir lieu à l'ESPE de Basse-Normandie à Caen ou hors région (en fonction des options choisies).
ESPE de Basse-Normandie

Ecole interne de l'Université de Caen Basse-Normandie
186 rue de la Délivrande – CS 25335
14053 Caen Cedex 04
02 31 46 70 80
unicaen.fr/espe

Préparation au 2CA-SH dans le cadre du Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratique et ingénierie : parcours insertion des publics.

Dans l'enseignement privé catholique sous contrat

Les enseignants exerçant dans l'enseignement privé catholique sous contrat doivent s'adresser à leur chef d'établissement, puis à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) de leur département (voir coordonnées dans le chapitre Adresses utiles) pour faire connaître leur intérêt pour cette spécialisation et obtenir un accord.

La préparation à l'enseignement spécialisé se fait en cinq paliers : les enseignements correspondant aux deux premiers peuvent être suivis à l'ISFEC Normandie à Hérouville-Saint-Clair, sous la responsabilité de l'Institut supérieur de pédagogie (ISP) de Paris. Pour les trois paliers suivants, les cours ont lieu à l'ISP de Paris.

Pour tout renseignement : contacter le secrétariat de l'ISP au 01 44 39 60 29 et demander Madame Taillandier.

Adresses utiles

Rectorat

Rectorat de l'académie de Caen
Division des examens et concours
DEC 2 - Organisation des concours de recrutement
168 rue Caponière - BP 46184
14061 Caen cedex
02 31 30 16 70 (secrétariat de la division des examens et concours)
dec2@ac-caen.fr
www.ac-caen.fr

Directions diocésaines de l'enseignement catholique (DDEC)

DDEC du Calvados
Centre Saint-Paul
3 rue Nicolas Oresme - CS 75 215
14052 Caen Cedex 4
02 31 95 47 47
secretariat.ddec14@urecfn.org
www.ddec14.fr

DDEC de la Manche
24 rue Quesnel Morinière
50200 Coutances
02 33 45 12 71
ddec50@urecfn.fr

dde50.free.fr

DDEC de l'Orne
29 rue Conté
BP 16
61500 Sées
02 33 81 29 10
ddecarmelle@wanadoo.fr

Sources :

sites du Ministère de l'Education Nationale, de l'ESPE de Basse-Normandie, de l'ISFEC Normandie, de l'UREC et Actuel CIDJ